

25048 Code INSEE	VILLE de BAVANS 25 550 Commune	DM 2015 Bâtiments locatifs
---------------------	-----------------------------------	-------------------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	24
Nombre de suffrages exprimés	27
VOTES : Contre	0
Pour	27
Abstentions	0
Date de convocation :	11/06/2015

L'an deux mille quinze, le 25/06/2015, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire.

Objet : La société AKTYA a facturé à la Commune de Bavans les ordures ménagères 2013 pour 1553.00 € et 2014 pour 1566.00 €. Le budget 2015 ne prévoyait que le remboursement des ordures ménagères 2013 soit la somme de 1600.00 €. Il y a lieu d'augmenter les crédits en dépenses de fonctionnement mais également en recettes de fonctionnement pour une somme identique puisque les ordures ménagères sont facturées aux locataires de la Gendarmerie.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 63512-020 : Taxes foncières		1 520.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		1 520.00 €		
R 70878-020 : Remb par autres redevables				1 520.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services				1 520.00 €
Total		1 520.00 €		1 520.00 €
Total Général		1 520.00 €		1 520.00 €

Signataires :

Certifié exécutoire par Madame Agnès TRAVERSIER, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 25/06/2015 et de la publication le 25/06/2015.

A BAVANS, le 25/06/2015.



ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 25/06/2015
Publiée le 25/06/2015...
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire



(Handwritten signature)